

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 22 JUIN 2017

N° 2017-07-11

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués
En exercice : 133
Présents (mini 30) : **38**

Nombre de voix
En exercice : 252
Présentes : 46
Exprimées par pouvoirs : 105
Total (mini 127) : 151

Quorum atteint

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 6 voix)**
Anne-Sophie RIGAULT

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)
Jean-Jacques MONPEYSSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

**34 représentants des communes, communes associées et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**
André AUBERIC, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, André BALANDREAU, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Guy FAURE, José FERNANDES, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Patrick LIEVAUX, Henriette MARTINEZ, Patrick MEGE, Marie-Pierre MONIER, Christiane NICOLAS suppléante, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Geneviève VEUX suppléante.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre Yves BOCHATON et Dominique GUEYTTE à André AUBERIC, Rosy FERRIGNO et Eliane BARREILLE à Marcel BAGARD, Mounir AARAB et Claude AURIAS à Christian BARTHEYE, Alain D'HEILLY à Sébastien BERNARD, Caroline YAFFEE et Béatrice ALLIROL à Michel COUBAT, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Guy FAURE, Didier-Claude BLANC et Ghislaine SAVIN à José FERNANDES, Jeannie DENIEAULT et Jean SCHÜLER à Evelyne GAUTHIER, Stéphane CLOSSE à Didier GIREN, Gérard TENOUX et Françoise PINET à Christian GODART, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Sylvie LAMBERT et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Marie-Pierre MOUTON et Corinne MOULIN à Henriette MARTINEZ, Viviane COURBET et Pierre SCHIAZZA (le Saix) à Marie-Pierre MONIER, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Dominique MALLIE et Gérard COUPON à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Éric RICHARD, Catherine NESTEROVITCH et Valery LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean Marc ARCHAMBAULT et Pierre SCHIAZZA (CCBD) à Michel ROLLAND, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Claude BAS, Hugues BENEYTON, Françoise CASALINO, Fabienne DARINI, Roger DIDIER, Damien DURANCEAU, Chantal EYMEOD, Bruno LAGIER, Anne LORNE, Bernard MATHIEU, Franck MUCKE, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Invités excusés

Bernard ROUDIL - Sous-préfet de Nyons

Participaient également à la réunion :

Viviane JOTTAY suppléante

Christophe BONAL (DDT 26), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Contraction d'emprunts pour financer les travaux de la Maison des BaronnieS provençales – Délégation au Bureau Syndical

La Présidente expose :

Les travaux de la Maison du Parc sont pressentis pour démarrer à l'automne 2017. Les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne Rhône-Alpes ainsi que les Départements de la Drôme et des Hautes-Alpes ont donné leur accord pour participer à la construction, conformément au plan de financement prévisionnel présenté. Une subvention européenne au titre du programme Espace Valléen (POIA –FEDER) ainsi qu'une subvention de l'Etat sont en cours d'instruction.

Par ailleurs, le syndicat Mixte devra assurer l'avance de la TVA en attente du reversement du FCTVA, ainsi que les avances de trésorerie avant le versement des subventions.


Afin de ne pas déstabiliser la trésorerie du Syndicat Mixte et de pouvoir signer les contrats de prêt, la Présidente propose de déléguer au bureau syndical la possibilité de délibérer pour désigner les offres des sociétés bancaires qui seront préalablement consultées pour :

- un prêt à long terme d'un montant **maximum** de 400 000 € sur durée minimale de 12 ans et une durée maximale de 20 ans,
- un prêt à court terme d'un montant **maximum** de 200 000 € sur une durée maximale de 2 ans.

Après en avoir délibéré, à cent cinquante voix POUR et une voix CONTRE, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de déléguer au Bureau syndical la désignation des sociétés bancaires pour les prêts cités ci-dessus
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ